



Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC No. 2022-21

Ville de Scotstown
MRC du Haut-Saint-François

AVIS PUBLIC

Assemblée publique sur le projet de règlement numéro 504-22 modifiant le règlement de zonage de la municipalité

À toute personne susceptible d'être intéressée par le projet de règlement numéro 504-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage camping en zone RU-6 »

AVIS est, par les présentes, donné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-07-340 à sa séance du 5 juillet 2022, du projet de règlement numéro 504-22 modifiant le règlement de zonage de la municipalité, tiendra une assemblée publique en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

QUE l'objet du projet de règlement numéro 504-22 est de permettre l'usage camping en zone RU-6;

QUE ce projet de règlement vise la zone RU-6, plus spécifiquement située le long du chemin Victoria Est (route 214);

QUE l'illustration de la zone concernée par ce projet de règlement peut être consultée au bureau municipal;

QUE ce projet de règlement **susceptible d'approbation référendaire**;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures ordinaires d'ouverture de celui-ci. Il peut également être transmis par courriel sur demande;

QUE l'assemblée publique se tiendra le 8 août à 18h30 à l'Hôtel de ville de Scotstown.

Donné à Scotstown, ce sixième (11^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-deux (2022).

Monique Polard
Directrice générale